

**Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du mardi 20 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt septembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation du Conseil : 15/09/2022

9 Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, Chantal DUBOIS, GUIBERT, Danielle DUBOIS, BORDAS et M. DUBREUIL, PASCUAL et BARDIEUX.

6 Absent(s) : Mmes BLANCHARD, JOLLY et M. PIOT, GRAND, ERBEL et ANDRE.

4 Pouvoir(s) : M. PIOT donné à Mme BAPTISTE, Mme BLANCHARD donné à Mme REYNAUD, M. ERBEL donné à Mme Danielle DUBOIS, M. ANDRE donné à M. DUBREUIL.

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

1-Demande de fonds de concours de GrandAngoulême pour l'étude de faisabilité des itinéraires cyclables secondaires sur la commune de Touvre.

2- Décision modificative n°2 (Ouverture de crédit suite vente Peugeot 205).

3- Adhésion éventuelle de la commune au Relais Petite Enfance (RPE) du SIVU Enfance/Jeunesse.

-Questions diverses .

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

.....

Madame le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le point n°4 suivant : Réseau d'éclairage de la Résidence de Beaumanoir « Rue de Bellevue »

Désignation du secrétaire de séance : Jocelyne BORDAS

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 23 JUIN 2022

Le procès-verbal du 23 juin 2022 est adopté à l'unanimité

1/ Demande de fonds de concours à GrandAngoulême pour l'aide au financement de l'Etude de faisabilité itinéraires cyclables secondaires sur la commune de Touvre

Madame le Maire rappelle la politique cyclable de GrandAngoulême quant à la réalisation d'études et d'aménagements sur le territoire afin de s'adapter aux changements climatiques et sociétaux.

Ainsi un fonds de concours est attribué par GrandAngoulême dans le cadre de la réalisation de liaisons de maillage intercommunal pour des aménagements cyclables de proximité.

La SPL GAMA a été sollicitée par la Commune de Touvre pour réaliser une étude de faisabilité permettant de relier la Commune à ses voisines, facilitant ainsi l'accès aux équipements communautaires mais également à une zone d'activités économiques communautaire.

Madame le Maire présente l'étude préliminaire qui sera modifiée et adaptée en fonction de l'évolution des besoins et de l'actualisation des mobilités, des projets et réalisations des collectivités avoisinantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ENVISAGE la réalisation d'une section** « Route du Pontil » considérant les travaux en cours de l'usine d'eau potable, à titre expérimental avant l'engagement potentiel d'aménagements cyclables de plus grande envergure.
- **SOLLICITE dans un premier temps, à hauteur de 50%**, le fonds de concours de GrandAngoulême pour financer l'étude de faisabilité qui s'élève à un montant de **3 000.00 € H.T.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer** tous documents relatifs à ce dossier.

2/ DECISION MODIFICATIVE N°2 (ouvertures de crédits)

Le conseil municipal,
DECIDE d'effectuer les opérations comptables suivantes sur le Budget général de la commune suite à la vente du véhicule Peugeot 205 et à l'acquisition d'une tondeuse OREC GR 537 PRO DH55

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--------------------------|-------------|-----------------------|------------------|
| RECETTES | Compte 024 | Produit des cessions | + 1 700.00 € |
| | | TOTAL Recettes | 1 700.00€ |
| DEPENSES | Compte 2158 | Acquisition tondeuse | + 1 700.00€ |
| | | TOTAL Dépenses | 1 700.00€ |

3/ Proposition d'adhésion de la commune à l'action RPE (Relais Petite Enfance) du SIVU Enfance/Jeunesse

Madame le Maire rappelle le fonctionnement du SIVU Enfance/Jeunesse et notamment du RPE (Relais Petite Enfance) et évoque la possibilité pour la Commune de Touvre d'adhérer à cette action.

En effet, suite à une réunion organisée par GrandAngoulême sur la Petite Enfance et afin d'apporter toutes explications aux assistantes maternelles de Touvre quant au fonctionnement et au financement d'un RPE, il a été proposé une rencontre de concertation élus/SIVU/ASMAT.

Préalablement à cette échange, a eu lieu une discussion Elus/SIVU/CAF de la Charente.

Ainsi, le 31 août 2022, lors de la réunion organisée en Mairie, les ASMAT ont évoqué leurs besoins essentiels :

- Ateliers d'éveil
- Aide dans les démarches administratives
- Accompagnement juridique, notamment pour l'établissement des contrats de travail avec les parents
- Accompagnement sur le protocole sanitaire (COVID).

Le SIVU rappelle le fonctionnement du RPE indiquant que cette action engendrerait une adhésion définitive jusqu'à dissolution du SIVU.

Le coût annuel pour une adhésion éventuelle au 1^{er} septembre 2023 après le vote du budget primitif en mars serait de 3200€

(calcul effectué sur les bases 2019) pour 6 ASMAT actuellement en activité, sachant toutefois que la participation minimum annuelle serait de 2400€ (toujours sur les bases 2019) même pour une seule ASMAT.

Madame le Maire rappelle l'existence de l'Association « Premières Quenottes » de Touvre, bénéficiaire d'un local mis à disposition gracieusement par la Commune.

Cette dernière propose sensiblement les mêmes activités aux ASMAT qui se montrent aujourd'hui satisfaites du service proposé et du fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après étude et en avoir délibéré :

- Considérant que l'Association « Premières Quenottes » répond actuellement aux besoins,
- Considérant que les ASMAT peuvent bénéficier à titre gracieux des conseil juridiques du RPE,
- Considérant le coût élevé de l'adhésion à cette action auprès du SIVU quel que soit le nombre d'ASMAT,
- Considérant que l'adhésion au RPE reste définitive jusqu'à dissolution du SIVU, sauf avis favorable unanime des conseils municipaux des autre communes adhérentes,

-EMET UN AVIS DEFAVORABLE à l'adhésion au RPE (Relais Petite Enfance du SIVU Enfance/Jeunesse).

4/ Résidence de Beaumanoir « Rue de Bellevue » Intégration de l'éclairage au réseau d'éclairage public communal

Madame le Maire indique que les résidents de la Résidence de Beaumanoir située « Rue de Bellevue », lotissement privé, sollicitent la possibilité de bénéficier de l'éclairage public.

Considérant l'avis favorable du SDEG16 en charge du réseau d'éclairage public de Touvre qui est conforme et de ce fait susceptible d'être intégré dans le réseau d'éclairage public communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

-ACCEPTE la mise en service d'un montant de 54.72 € (contribution de la collectivité- Devis n°2022-C4-0488-EP du SDEG16), ainsi que la dépense afférente à la consommation énergétique à compter du 15/10/2022.

-APPROUVE l'intégration de cet équipement dans le réseau d'éclairage public communal.

-AUTORISE Madame le Maire à signer tous document afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

-RAPPEL de la Journée Citoyenne du samedi 15 octobre 2022 pour le nettoyage du cimetière communal.

Fin de la séance : 20h00

Signatures :

Brigitte BAPTISTE,
Maire

Jocelyne BORDAS,
Secrétaire de séance